

MAIRIE D'ILLANGE



MARC LUCCHINI
MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-013 du 5 mars 2025 portant sur l'occupation du domaine public rue du Château d'eau

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3 ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la demande de M. NERET Frédéric, gérant de l'entreprise NACELLE 2000 basée à 67560 ROSHEIM, souhaitant occuper le domaine public et interdire la circulation rue du Château d'eau à ILLANGE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux

ARRÊTE :

Article 1 : L'entreprise NACELLE 2000 est autorisée à occuper le domaine public rue du Château d'eau pour intervention sur les antennes téléphoniques situées sur le château d'eau. La nacelle stationnera sur la chaussée, le stationnement de tout véhicule est interdit. La rue du Château d'eau sera interdite à la circulation au droit des travaux et une déviation sera matérialisée par l'entreprise.

Cette autorisation est accordée pour le mardi 25 mars 2025 de 8h à 17h.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.

Article 3 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz
- Mme la Commandante des brigades de Gendarmerie de Guénange-Metzervisse
- M. NERET Frédéric, gérant de l'entreprise NACELLE 2000

Le présent arrêté n° 2025-013
a été publié le 5 mars 2025

Illange, le 5 mars 2025
Le Maire

